



AXA Investment Managers - Politique d'engagement actionnarial

Octobre 2020

Table des matières

- 1. Préambule3
- 2. Engagement5
- 3. Reporting et transparence7
- 4. Engagements collaboratifs.....7
- 5. Vote8

1. Préambule

Chez AXA IM, nous considérons l'engagement actionnarial comme un processus de transformation au sein duquel les investisseurs cherchent à améliorer les pratiques des entreprises dans lesquelles ils investissent, avec un objectif spécifique en tête. Nous procédons ainsi pour le compte de nos portefeuilles d'actions et d'obligations.

Cette approche peut prendre diverses formes, mais elle s'articule le plus souvent autour d'un dialogue constructif à long terme entre deux parties. Nous effectuons systématiquement un suivi et un archivage des progrès réalisés grâce à nos pratiques d'engagement. Lorsque ces progrès se révèlent limités, nous adaptons notre démarche en conséquence.

Nous adoptons une méthode d'engagement active et privilégions un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de développement durable et de gouvernance ayant un impact important sur les performances financières à long terme. Nos activités d'engagement visent en outre à atteindre des objectifs sociétaux, à commencer par ceux définis par les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Nous fixons nos priorités en matière d'engagement en nous appuyant sur notre observation des évolutions des marchés mondiaux et des pratiques ESG émergentes. Nos activités d'engagement répondent à nos principaux axes de recherche thématique et sont principalement menées de manière proactive.

Nous utilisons nos capacités de recherche et d'analyse afin d'identifier les questions et les entreprises pour lesquelles le besoin d'engagement est le plus pressant. Nous

cherchons alors à sensibiliser les entreprises à la problématique concernée afin qu'elles améliorent leurs pratiques avant que les risques ne se matérialisent ou qu'elles ne manquent des opportunités. Si besoin, nous pouvons également mener des activités d'engagement en réaction à des controverses ou à des atteintes à des normes internationales, à l'instar des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous chercherons dans ce cas à dialoguer directement avec les représentants de chaque échelon de l'entreprise ciblée détenue en portefeuille, notamment les membres du Conseil d'administration, de la direction et des spécialistes opérationnels.

Voici une liste des principales problématiques ESG sur lesquelles porte notre programme d'engagement :

- Changement climatique
- Biodiversité
- Ressources environnementales et écosystèmes
- Capital humain et diversité
- Santé publique
- Travail, clientèle et gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Droits de l'Homme
- Sécurité et confidentialité des données
- Éthique des affaires
- Gouvernance d'entreprise et rémunération des dirigeants
- Controverses et violations des normes internationales

Notre engagement s'inspire du Code de bonne conduite britannique (UK Stewardship Code), des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD) et de nombreuses autres initiatives du secteur que nous soutenons. La version révisée de la directive européenne sur les droits des actionnaires (SRD2) impose également aux gestionnaires d'actifs de rendre publique leur politique d'engagement actionnarial.

Bien que le champ d'application de la politique d'engagement d'AXA IM concerne les actifs cotés traditionnels, dont les actions et les instruments obligataires à l'échelle mondiale, nous sommes conscients de l'importance des activités d'engagement et de

la transparence dans le secteur des investissements alternatifs, notamment en ce qui concerne les actifs immobiliers et le financement structuré. Ces secteurs fonctionnent de manière fondamentalement différente et beaucoup ne bénéficient pas des normes du marché ou des indices de référence dont jouissent les actifs cotés traditionnels. Toutefois, les principes de transparence et d'amélioration des performances constituent d'importants moteurs de changement. Dans le cadre de notre démarche intégrée d'investissement responsable, chaque équipe d'investissement cherche de plus en plus à nouer un dialogue avec ses marchés afin de renforcer la transparence et la visibilité des performances sous-jacentes et de permettre une gestion plus efficace.

2. Engagement

L'engagement actionnarial vise le changement. A cet effet, le programme d'engagement d'AXA IM est jalonné d'étapes, d'objectifs et de rapports. Nous sommes conscients que les changements de comportement culturel se produisent rarement du jour au lendemain. Certaines entreprises seront plus disposées que d'autres à nous écouter. Dans la plupart des cas, il faudra plusieurs échanges avant de parvenir à obtenir des progrès concrets.

En conséquence, AXA IM a déployé un processus clair de sélection des priorités et un système de suivi des progrès accomplis en matière d'engagement, assortis d'une série de résultats possibles et de situations à partir desquelles l'intensification du dialogue devient nécessaire.

Sélection des priorités

- Engagement proactif : AXA IM engagera de manière proactive sur un certain nombre de questions ESG fondamentales, exposées ci-dessus en page 3, sur lesquelles porte notre programme d'engagement.
- Liste prioritaire : il s'agit d'une liste évolutive d'entreprises auprès desquelles un travail d'engagement actif et suivi est anticipé. Cette liste est extraite d'un large univers d'engagement constitué par les plateformes d'investissement dans toutes les classes d'actifs et basé sur divers critères de sélection. Les entreprises figurant dans cette liste prioritaire feront l'objet de réunions d'engagement individuel régulières, dont les comptes-rendus et progrès seront tout particulièrement suivis.
- Engagement réactif : cas dans lesquels nous devons intervenir en réponse à un événement spécifique. Il peut s'agir d'une grave controverse ou d'une violation du Pacte mondial des Nations Unies, d'un flux d'informations négatif ou d'une mise à jour de la liste d'exclusion.
- Engagement opportuniste : nous sommes souvent invités à des conférences, présentations ou visites sur le terrain. Ces événements nous donnent l'occasion d'en savoir davantage sur les actions, les politiques et les performances des entreprises tout en les informant de nos priorités et des domaines que nous surveillons de près.

- Engagement par le biais de l'AGA/du vote : ce type d'engagement relève essentiellement de deux possibilités :

1. Appel préalable à l'AGA : entretiens avec la direction et/ou le conseil d'administration des entreprises en portefeuille avant l'assemblée générale afin de clarifier les questions de gouvernance et de les informer de nos intentions de vote lors de la prochaine AGA.
2. Vote : le vote en assemblée générale constitue un élément important de notre communication avec les entreprises détenues en portefeuille. Il s'agit d'un aspect fondamental de notre obligation fiduciaire envers nos clients. Notre vote vise à accroître, sur le long terme, la valeur durable des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Le vote peut également servir à faire avancer le processus si nous estimons que l'engagement sur une question thématique est au point mort.

Notre mode d'engagement

Toutes les conversations que nous menons avec les entreprises sont généralement confidentielles et ne sortent pas du cadre d'AXA IM et/ou de parties prenantes spécifiques. Ceci résulte de notre conviction selon laquelle la tenue, dans la durée, d'un dialogue confidentiel et constructif basé sur la confiance est le moyen le plus efficace d'instiller le changement.

Nous cherchons à susciter l'intérêt des entreprises sur l'ensemble de nos thématiques de manière constructive, avec des objectifs identifiés et réalisables. Nous interpellons les entreprises concernant leur stratégie et leurs risques, leurs performances financières et non financières, et la teneur et robustesse de leurs engagements pris en matière d'environnement, social et gouvernance.

Nous nous efforçons de dialoguer avec les entreprises à l'échelon le plus approprié au regard de notre objectif d'engagement. Cela peut impliquer de cibler les niveaux hiérarchiques supérieurs de l'entreprise si nous le jugeons nécessaire.

Comités de gouvernance

Le déploiement et le succès des initiatives d'engagement menées au sein d'AXA IM sont supervisés par deux comités :

▪ *Le Comité de suivi et d'engagement ESG*

Ce comité se réunit une fois par trimestre et regroupe des représentants des plateformes d'investissement. Il examine les controverses ayant un impact sur les positions détenues et étudie le champ des options possibles. Dans certains cas, l'existence d'une grave controverse n'entraînera pas nécessairement une exclusion automatique, mais nécessitera plutôt un engagement spécifique visant à évaluer son ampleur et la qualité de la réponse de l'entreprise. Le comité assure la coordination des actions d'engagement, tout en maintenant la protection des normes ESG d'AXA IM.

▪ *Le Comité de gouvernance d'entreprise*

Ce comité réunit des membres des équipes d'investissement, des experts en investissement responsable (IR), du service Conformité et du Middle Office. Son rôle premier est de superviser les activités liées à la gouvernance d'entreprise, à l'actionnariat actif et au vote d'AXA IM à l'égard des entreprises détenues en portefeuille. Il veille en outre à ce que l'exercice des droits et des obligations des clients soient conforme aux bonnes pratiques. Il s'agit de l'organe chargé de mettre à jour la politique de gouvernance d'entreprise et de vote ainsi que la politique d'actionnariat actif tout en s'assurant de leur cohérence avec l'évolution du marché. L'évolution de la politique de vote thématique est étroitement liée au travail d'engagement qui est entrepris en parallèle.

Suivi, intensification et conclusion des engagements

L'équipe de Recherche ESG et d'Actionnariat Actif a mis en place un système de suivi des

progrès accomplis en matière d'engagement, assorti d'une série de résultats possibles. Nous accordons généralement aux entreprises un délai pouvant aller jusqu'à 36 mois depuis le début du dialogue avant de clore un chapitre d'engagement. Un rapport d'engagement est mis en ligne et disponible auprès de toutes les plateformes d'investissement d'AXA IM à chaque fois qu'un engagement est entré dans le système.

Il arrive que le dialogue s'enlise et qu'il devienne nécessaire d'intensifier les efforts. L'intensification du dialogue par d'autres moyens et/ou à d'autres échelons hiérarchiques sont des options auxquelles nous pouvons recourir pour faire avancer nos exigences. Il peut s'agir :

- De cibler un niveau hiérarchique plus élevé au sein de l'entreprise ;
- De collaborer avec d'autres investisseurs ;
- De coordonner nos actions avec les gérants de fonds ;
- De voter contre les résolutions lors de l'AGA ; ou
- De dialoguer avec les pouvoirs publics.

Une initiative d'engagement qui n'aboutit pas au résultat escompté initialement n'entraînera pas automatiquement la mise en place d'une procédure d'exclusion ou sous-pondération.

Le résultat de l'engagement sera examiné et discuté en détail avec les gérants de portefeuille, et c'est à ces derniers qu'il appartiendra en dernier ressort de décider d'inclure, de sous-pondérer ou d'exclure le titre de leur portefeuille sur la base de leurs stratégies d'investissement respectives.

3. Reporting et transparence

Chez AXA IM, nous garantissons la transparence et fournissons des rapports réguliers sur l'actionnariat actif, tant en interne qu'en externe.

Chaque initiative d'engagement est consignée une fois menée. Nous veillons à ce que nos activités d'engagement et leurs progrès soient disponibles sur l'ensemble des classes d'actifs. Le regroupement des rapports d'engagement sur une plateforme dédiée est essentiel pour permettre à nos parties prenantes internes et à nos clients de disposer de rapports d'engagement spécifiques pour chaque fonds.

En ce qui concerne les parties prenantes externes et les clients, nous rendons compte de nos activités

d'engagement par le biais d'un Rapport d'actionnariat actif dédié. Celui-ci est publié chaque année sur le site Internet d'AXA IM et mis à jour périodiquement durant l'année. La version annuelle est également disponible en français. Ce rapport a pour but de témoigner de l'évolution et de l'impact de notre programme d'engagement à travers les activités menées durant l'année.

Pour les fonds qui ont rempli les critères du label français ISR, nous rendons également compte de nos activités d'engagement à l'échelle du fonds.

Enfin, nous consacrons également un chapitre à l'actionnariat actif dans la rubrique Investissement Responsable du site Internet d'AXA IM.

4. Engagements collaboratifs

Si l'essentiel de notre engagement repose uniquement sur nos propres efforts, nous considérons que la collaboration avec des investisseurs et parties prenantes partageant les mêmes préoccupations peut nous aider à atteindre nos objectifs. En effet, le fait de s'exprimer d'une seule voix constitue un outil d'engagement très efficace.

Dans la plupart des cas, nous estimons que les initiatives collaboratives doivent servir à renforcer et non à remplacer notre engagement individuel. D'où notre décision de recourir à un dosage judicieux des deux procédés.

Nous adoptons une approche sélective dans le choix des initiatives collaboratives auxquelles nous participons ou que nous soutenons, en nous concentrant sur des thèmes et des groupes dans lesquels notre participation est susceptible d'avoir un impact significatif.

Nous cherchons à jouer un rôle de leader le plus souvent possible. En 2019 et 2020, nous avons notamment participé/soutenu les initiatives suivantes : Climate Action 100+, 30% Club Investor Group, Indice d'accès aux médicaments (Access to Medicine Index), Climate Bonds Initiative, etc.

5. Vote

Chez AXA IM, nous estimons que le vote est l'un des piliers de l'actionnariat actif. Cet aspect important du processus d'investissement offre la possibilité d'influencer les entreprises. Nos activités de vote et d'engagement sont étroitement liées. En effet, nous dialoguons généralement avec les entreprises avant et après avoir voté.

AXA IM a mis en place un Comité de gouvernance d'entreprise chargé de superviser la mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM auprès des sociétés dans lesquelles nous sommes investis au nom de nos clients. Le rôle de ce comité est de veiller à ce que nos décisions de vote soient pragmatiques et qu'elles prennent en compte les perspectives d'investissement et les circonstances particulières inhérentes aux entreprises concernées.

Lors des assemblées générales annuelles, nous votons contre les propositions qui desservent, selon nous, les intérêts de nos clients. Parmi celles-ci figurent des problématiques très diverses, telles que les compétences d'un administrateur, la supervision des risques clés et de la stratégie par le Conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, les questions liées aux dividendes et au capital, la diversité ou encore la transparence et le reporting. Également, nous utilisons le vote pour intensifier nos engagements lorsque ceux-ci n'évoluent pas vers les objectifs que nous avons fixés, en particulier dans le cadre de nos thématiques clés.

Certains codes de conduite locaux peuvent suivre des approches différentes, mais nous comptons sur toutes les entreprises pour se conformer étroitement à nos principes de gouvernance internationaux qui définissent les fondamentaux de la gouvernance d'entreprise. AXA IM intègre ces principes aux côtés de ses politiques régionales dans le cadre des activités de vote et d'engagement qu'elle mène auprès de toutes les entreprises à l'échelle mondiale.

AXA IM rend ses votes publics par l'intermédiaire de rapports mis à jour chaque trimestre et dans lesquels nous expliquons les raisons de nos votes contre la direction. Ces rapports sont accessibles sur notre site Internet.

Notre politique de vote est disponible [ici](#), ou via la page dédiée à l'engagement et au vote de notre site.

Publié par AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS, Tour Majunga, 6 place de la Pyramide, 92800 Puteaux, société de gestion de portefeuille constituée selon le droit français, titulaire de l'agrément AMF N° GP 92-08 en date du 7 avril 1992, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506.

Dans d'autres juridictions, ce document est diffusé par la filiale locale d'AXA Investment Managers SA.

